



## VMC non conforme

-----  
Par clinique1957

Bonjour,

Actuellement mon appartement se couvre de moisissures j'y habite depuis 20 ans et jamais je n'ai eu ce problème il s'avère après recherche que la WMC qui est comprise dans les charges depuis 4 ans ne marche pas et le bailleur vient de me dire qu'elle n'était pas conforme ? que dois je faire car toute mes peintures se fissurent et le papier se décolle  
Merci pour votre réponse et bon Week end a vous

-----  
Par morobar

que dois je faire

Mettre votre bailleur en demeure de vous fournir une V (ventilation) M (mécanique) C (contrôlée) ou VMC adapté au logement.

-----  
Par clinique1957

Bonjour

Merci pour votre réponse mais je voulais surtout savoir concernant les dégâts car mon assurance me dit que c'est a cause de la VMC ,et le bailleur me demande un constat à l'amiable je ne sais pas quoi faire

Merci pour votre réponse et bonne soirée

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Avez-vous prévenu votre bailleur de la défectuosité de la VMC par courrier RAR ?

Et depuis 4 ans pourquoi avoir attendu que tout se dégrade ?

Loi de 89 obligation du locataire article 7

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

Mais encore faut il démontrer cette faute ...